

PERFECTIONNEMENT HOMÉOPATHIE EN RHUMATOLOGIE

Perfectionner sa pratique

PROGRAMME

Les médicaments homéopathiques ont une vraie efficacité en rhumatologie. En aigu ils sont sous-utilisés, alors que bien choisis ils sont très actifs. En chronique, ils sont une vraie alternative aux excès de médicaments pourvoyeurs d'effets indésirables. L'étude EPI3 en atteste !

La rhumatologie est un domaine qui tout à la fois impacte le plus la vie des patients et dans lequel les mésusages médicamenteux sont les plus importants.

L'homéopathie doit s'imposer clairement comme la thérapeutique de première intention dans les pathologies rhumatismales. Cette journée oeuvrera en ce sens.

- ✓ Modes Réactionnels Chroniques en Rhumatologie
- ✓ Troubles musculosquelettiques liés au travail
- ✓ Pathologies du rachis cervical, dorsal et lombaire
- ✓ Pathologie de l'épaule
- ✓ La névralgie cervico-brachiale
- ✓ Pathologie du sportif

• TOULOUSE •
Samedi 05 avril 2025
9h00-17h00
150€

Mise à jour du programme : décembre 2024



Inscription en ligne sur ffsh.fr
ou bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante :
SMB 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : Médecin Sage-femme Pharmacien

Spécialité : _____

Statut : Libéral(e) Salarié(e) Mixte _____

RPPS : _____ Adéli : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

Tél : _____ email : _____

Facturation : Adresse professionnelle Adresse personnelle

Autre adresse : _____

Cachet professionnel

Si vous n'en avez pas,
joindre un justificatif professionnel


Perf Toulouse 05/04/25

Titre : Perfectionnement homéopathie en rhumatologie

Durée : 7h00

Tarif : 150€ journée, repas et pauses inclus. Le prix de la formation comprend : les supports de cours téléchargeables sur le site ffsh.fr

Possibilité de régler par chèque ou par CB en ligne.

Prise en charge : La SMB est enregistrée organisme de formation professionnelle sous le n°11 94 08484 94 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) et Datadockée . Ainsi nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, le FAFPM... sous réserve de modification des modalités de prise en charge et de vos crédits disponibles. Non éligible au FIF-PL. Éligible au crédit d'impôt. Consulter les barèmes et démarches sur [ffsh.fr/formations/prise en charge](http://ffsh.fr/formations/prise-en-charge).

Date et lieu : • Novotel Toulouse Purpan aéroport - 23, impasse de Maubec - 31300 Toulouse • samedi 05/04/25

Intervenant : Dr Charles-André Pigeot, médecin généraliste, expert en homéopathie.

Pré-requis : Être professionnel de santé : médecin, pharmacien, sage-femme. Avoir déjà suivi un premier cycle en homéopathie.


Objectifs généraux : Compléter ses connaissances en homéopathie et connaître la démarche et les possibilités de l'homéopathie dans la prise en charge de différentes pathologies liées à la rhumatologie.

Modalités d'évaluation : Cette formation ne fait l'objet d'aucune évaluation spécifique.

Méthode et outils : • Pédagogie interactive avec visionnage de vidéos et présentation PowerPoint • Synopsis de mise en situation • Outils de formation continue en ligne (forum, vidéothèque, elearning) • Abonnement à la revue des Cahiers au tarif préférentiel, et vente de livres.

Modalités d'inscription : Dès réception de la demande, nous vous adressons un contrat ou une convention. L'inscription est validée une fois le contrat ou convention signé(e) par le stagiaire et l'école et est signifiée par email. Inscription possible jusqu'à la veille du début de la formation et dans la limite des places disponibles

 Vous êtes en situation de handicap ? [contactez-nous](#)

 Vous avez des allergies alimentaires ? Dites-le nous !

Contact : SMB-FFSH 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort. 01 56 96 98 27 •  formations@ffsh.fr



Politique des données personnelles : [Cliquez ici](#)

Conditions Générales de Ventes

Objet et champ d'application : Toute commande de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

Documents contractuels : Le secrétariat délivre sur demande tout élément administratif utile (attestations de paiement, de présence, facture-convention).

Prix, facturation et règlement : Tous nos prix sont indiqués TTC. L'Ecole est exonérée des impôts commerciaux Art 261 du CGI. Les formations de plus de 3 jours sont sujettes à adhésion à l'Ecole, le tarif indiqué comprenant ce prix. Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

Prise en charge par un organisme gestionnaire agréé : La demande de prise en charge des frais de formation doit être réalisée par le stagiaire à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, FIF-PL, FAF-PM, selon éligibilité de la formation...). La SMB ne saurait être tenue responsable de la non-prise en charge finale des frais de formation (manque de crédits, absence, manque de signature, revirement de situation des organismes paritaires).

Conditions d'annulation : Le stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient 10 jours avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse formations@ffsh.fr. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire survenant dans les 10 jours ouvrés et sur une formation uni-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une séance unique sur une formation pluri-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Une séance de rattrapage peut être proposée dans une autre session à titre gracieux.

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une formation pluri-journalière, les journées déjà suivies et la séance survenant dans les 10 jours ouvrés restent dues.

La SMB se réserve le droit d'annuler ou déplacer dans le temps ou l'espace une formation selon l'effectif et/ou les contraintes imposées par le calendrier, le lieu des cours, la météo, ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

Loi applicable : Les Conditions Générales relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.

Questionnaire obligatoire

Votre parcours :

- J'ai suivi une formation à la FFSH
 J'ai suivi un DU d'homéopathie
 J'ai suivi une formation dans une autre école
précisez :

Vous vous formez en homéopathie :

- A la demande de vos patients
 A la demande de votre employeur
 Pour évoluer professionnellement
 Pour évoluer personnellement
 Autre :

Vos attentes :

- Des connaissances théoriques
 Des connaissances pratiques
 Connexion avec d'autres professionnels de la santé qui utilisent la thérapeutique homéopathique
 Temps d'échanges / débat avec les intervenants

Par quels moyens pédagogiques ?

- Cours magistral
 Travail en petit groupe
 Travail chez soi modéré
 Travail chez soi important
 Autre :

Votre formation sera réussie si... :

.....
.....
.....
.....

